

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Le vingt-huit avril deux mil vingt-deux à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Conformément aux directives gouvernementales relatives à la lutte contre le coronavirus. Toutes les précautions d'hygiène ont été prises pour garantir la sécurité des conseillers et des personnels municipaux nécessaires à la réunion

Date de convocation : 14/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

-Pascale BENGIN - Aude BOCQUET - Bruno CASEZ - - Marie-Françoise DELLOUE - André-Marie FORRIERRE - Isabelle GALLOIS - Laurent HUTIN- Damien LECOMPTE -Maïté LEFEBVRE- Chantal MAILLY -Jérôme MELI- Agnès PETYT - Michel PETYT- Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM- Christine WAYEMBERGE - Yves WAYEMBERGE

Absents excusés : Alain COYOT qui donne procuration à Jérôme MELI
Marlène BACQUET

Absents :

Quorum fixé à 10 _ **17** _ **conseillers présents** (_ **18** _ pour les votes car 1 procuration)

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H50

Aude BOCQUET est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

1. ETUDE DES OFFRES POUR LES TRAVAUX SALLE DU CHATEAU

Le maire explique au conseil que la commission « salle du Château » a étudié les offres des entreprises et a posé certaines questions techniques au bureau CIBLE VRD afin d'obtenir des précisions.

CIBLE VRD a répondu à chaque point. Il en ressort que les propositions sont dans l'ensemble conformes à l'attente de la commune, tout en sachant que le choix des matériaux (couleur, structure, etc..) se fera ultérieurement.

Un débat s'engage sur le mode de chauffage de l'école de musique. En effet, la crise mondiale impactant fortement les coûts du gaz et du pétrole, ne serait-il pas opportun de trouver une alternative à ce type de chauffage ?

D'après l'audit énergétique mené par le Pays du Cambrésis, la solution la plus avantageuse serait l'installation d'une pompe à chaleur dont le coût approximatif serait compris entre 10.000 et 15.000€.

Après délibération le conseil décide par 11 voix POUR -1 Voix CONTRE- 6 abstentions de garder la solution initiale c'est-à-dire le raccordement à la chaufferie centrale.

De même certains aménagements de la salle des fêtes pourraient être revus (dimensions, positionnement du bar...). Le bar pourrait avoir une longueur maximale de 3.5 m et le passe-plat pourrait être agrandi d'un mètre. Ceci permettrait d'avoir un accès au bar par l'entrée et par la grande salle. Le conseil donne son accord à cette proposition.

L'aspect financier est abordé par le maire qui fait distribuer un tableau d'impact sur l'endettement communal. Si les deux prochaines années seront un peu plus difficiles, le montant des annuités d'emprunt reviendra à son niveau actuel dès 2025 car beaucoup de prêts seront alors échus. Le financement de ce projet est donc parfaitement réaliste ce qui rassure les conseillers.

Le maire assure le conseil municipal que celui-ci sera tenu informé au fur et à mesure de l'avancée des travaux qui devraient débiter par le désamiantage de la toiture dès le début des vacances d'été.

2. AJOUT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FETES (délibération 2022-026)

Le maire explique au conseil que Christine WAYEMBERGE souhaite intégrer la commission des fêtes. Le conseil accepte cette adhésion à l'unanimité.

3. MODIFICATION DELIBERATION LOCATION DE MATERIELS (délibération 2022-27)

Le maire explique que la délibération du 28/11/2008 portant tarification et modalités de location de matériels étant ancienne, il convient de l'actualiser.

Après délibération, **le conseil décide à l'unanimité :**

- Que le service de location de matériels **est réservé aux habitants** de la commune uniquement.
- Que le matériel doit être enlevé puis restitué dans le cadre de **rendez-vous fixés** dans le contrat et qui doivent être respectés.
- La location est fixée pour une **durée de 2 jours ouvrables ou un week-end**
- **Que les réparations dues à des détériorations (ou remplacement) sont à la charge entière de l'emprunteur.**
- **Le conseil fixe les nouveaux tarifs**, à compter du 1^{er} mai 2022, comme suit :

▪ Chaise	0.50 €	→ inchangé
▪ Table métal	1.00 €	→ inchangé
▪ Plateau tréteau	5.00 €	→ inchangé
▪ Frais Mise à disposition	10.00 €	→ inchangé
▪ Forfait livraison	40.00 €	→ passe à 60.00 €
- **Le tarif est applicable par tranche de 2 jours ouvrables.** Si une personne loue le matériel pour 4 jours, il paiera donc 2 fois le prix de la location.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance, il est 21H30.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,